

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 16 (1878)
Heft: 13

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184713>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mousseline. Elles tournoient, pirouettent, s'élèvent, retombent, puis forment des *groupes à deux*. — Ballonné, leur crie Mme Mérante, fondu, assemblez, soutenez, souriez, souriez !

Ah ! ce sourire, ce sourire à l'abonné qui a payé pour qu'on lui sourie, ce sourire obtenu à force d'études et de taloches, c'est l'impression la plus pénible qu'on rapporte de la leçon. »

L'*Illustration* donne encore de nombreux détails sur ce sujet, accompagnés de jolis dessins, qui ne font qu'en augmenter l'intérêt.

Le *Moniteur de la coiffure* publie une causerie sur le commerce et l'industrie des cheveux, à laquelle nous empruntons les curieux détails qui suivent :

« Entre les formes variées sous lesquelles le luxe se manifeste aujourd'hui, dit A. Karr, il faut compter le luxe pour les femmes. On a souvent parlé de l'influence, de la puissance de la mode ; on n'en a pas assez dit. Voyez les portraits du temps de Louis XV. La mode voulait alors qu'on eût le nez retroussé. Eh bien ! les femmes trouvaient moyen d'avoir le nez retroussé. Aujourd'hui, on a imaginé une coiffure qu'exige deux mètres de cheveux. Tout le monde a deux mètres de cheveux. Mais ce n'est pas sans étonnement que l'on voit des femmes qui avaient à peine, la semaine dernière, assez de cheveux pour la plus humble coiffure, en avoir en abondance aujourd'hui. Aussi je tiens d'un coiffeur célèbre que certaines femmes une fois lancées, voulant réunir sur leur tête toutes les magnificences que se permettent séparément les maîtresses de quelques proverbiales crinières, et pensant que les cheveux sont comme les galons, que l'on n'en saurait trop prendre quand on en prend, portent à la fois jusqu'à sept petites perruques, c'est-à-dire sept pièces de cheveux postiches..... Si vous rencontrez une femme dont la coiffure simple et modeste vous paraisse relativement un peu indigente, soyez sûr que c'est une femme qui a une très grande abondance de cheveux, et qu'elle en a sans doute beaucoup plus que celles qui en montrent tant. »

La critique a beau fulminer contre l'usage des cheveux postiches, ajoute le *Moniteur de la coiffure*, les femmes n'en continueront pas moins à en porter.

On sait que, dans certaines contrées, on échange diverses marchandises contre des cheveux ; des indiennes, des mousselines, des calicots, etc. Certains coupeurs, pour duper plus facilement les jeunes paysannes, organisaient même des jeux de hasard.

Il n'y a pas longtemps qu'on voyait, en Touraine, de charmantes jeunes filles ou femmes apparaître dans des sortes de bazars en plein vent, et portant un joli ruban attaché à leur ceinture. Ce n'était pas un signe de coquetterie chez elle, cela voulait dire : *Regardez ces cheveux ; ils sont à vendre !* Alors les amateurs pouvaient sans crainte s'approcher d'elles, soulever leur opulent chignon et, s'il était à leur gré, commencer à en débattre le prix. Dès que ce prix était fixé, l'acheteur, armé de ciseaux, enlevait la toison, en laissant seulement au front une petite couronne de cheveux, dont les plus jolies, parmi ces jeunes femmes, se servaient comme parure sous leurs coiffes.

Dans quelques petits villages du Finistère, les coupeurs font leur ronde le jour de marché ; la jeune fille qui désire vendre ses cheveux monte sur une futaille et là, dénouant sa coiffure, laisse tomber sa chevelure sur ses épaules. Des enchères animées s'engagent aussitôt, et les cheveux appartiennent au plus offrant.

Néanmoins, dans certaines contrées, où paraît dominer le respect dû aux charmes de la femme, les coupeurs rencontrent parfois de sérieuses entraves à l'exploitation de leur industrie. On a vu des jeunes gens pleins d'une noble ardeur se liguier contre ceux qui venaient ravir à leurs belles un de leurs plus précieux attraits, et repousser à coups de

bâton et à coups de pierres l'invasion des coupeurs, lesquels ont appris, au détriment de leurs épaules, que la beauté peut trouver de rudes champions. Ce n'est donc souvent qu'avec de grandes précautions qu'un coupeur doit opérer. Un coupeur qui s'y connaît n'hésitera pas à faire trente ou quarante lieues pour aller conquérir une chevelure dont le mérite lui aura été signalé. Il est à remarquer cependant que les coupeurs s'écartent rarement de la contrée qu'ils ont adoptée. Par une convention tacite, qui a parmi ces gens force de loi, chacun d'eux s'interdit de chasser sur les terres d'un confrère.

Dans les foires seulement la concurrence est admise. Une vingtaine de coupeurs s'y trouvent réunis ; tous étalent leurs marchandises et s'égosillent à qui mieux mieux : *Hé ! femmes. Qui veut se faire couper les cheveux ? par ici. Hé ! femmes ! par là !* Et les étoffes multicolores offertes en échange passent dans toutes les mains, et de toutes les mains sur toutes les épaules. Comment ces femmes résisteraient-elles longtemps à une séduction où leur coquetterie est mise en jeu ? Les coiffes sont vites à bas, et, en deux coups de ciseaux, la chevelure est au fond du sac, tandis que les paysannes, toutes penaudes, s'en vont coiffées à la Titus. Autrefois la coupe se faisait en plein vent ; une mesure de l'autorité exige maintenant qu'elle ait lieu hors des regards du public, aussi chaque coupeur exploitant les foires est-il pourvu d'une baraque à cet effet. »

Comme nous avons parlé dernièrement de la petite révolte qui a éclaté, à l'occasion de l'avènement de Léon XIII, parmi les soldats suisses qui composent la garde du Vatican, et que cet incident a ramené sur le tapis le proverbe : *Point d'argent, point de Suisses*, nous croyons devoir reproduire la lettre suivante adressée au *Petit Marseillais* par un de nos compatriotes habitant Marseille :

« Point d'argent, point de Suisses ! » disiez-vous l'autre jour, Monsieur, à propos de la mutinerie d'une trentaine de gardes du Vatican. — Permettez à un intéressé de relever ce que ce proverbe — mal interprété par ceux qui en ignorent l'origine — a d'honorable pour nous.

C'était en 1522, après les brillants faits d'armes de Novare et de Vigevano.

Les Suisses, auxquels, seuls, ces succès étaient dus, décimés et mourant de faim, ne recevaient point cette solde tant de fois promise et si chèrement acquise d'avance.

Albert de Stein, délégué par eux à Lautrec, lui transmet de leur part ces simples paroles :

« Demain argent ou bataille ; sinon, après-demain, congé. »

C'est en vain qu'on leur dépêcha un condottiere italien pour les engager à vivre, comme le reste de l'armée, de pillage et de rapines : « Discipline avant tout, répondirent-ils fièrement ; point d'argent, point de Suisses ! » Et, le lendemain, fidèles à leur parole, ils se faisaient hacher à la Bicoque.

En lisant dans un journal français ce nouveau commentaire d'un vieux cliché, on se rappelle involontairement la réponse du colonel des gardes suisses réclamant de Louis XIV l'exécution de ses engagements : « On pourrait, disait le roi, paver la route de Paris à Bâle avec l'argent que les Suisses ont reçu de la France ! »

« Oui, bien, Sire, répondit Stouppa, mais à côté de cette route on pourrait aussi remplir un canal de tout le sang qu'ils ont versé pour elle ! »

Un Suisse.

Croyez cela et buvez de l'eau. — On sait que cette expression s'applique à quelqu'un racontant une nouvelle qui n'est rien moins que vraisemblable ou rapportant un propos auquel on n'ajoute pas foi. On lui dit alors familièrement : « Oui, croyez cela et buvez de l'eau. » D'où vient cette expression ? Voici là-dessus l'opinion de M. Charles Nisard, de l'Académie française, dans son ouvrage sur les *curiosités de l'étymologie* :

Quand un homme soupçonné ou entaché d'hérésie était livré au tribunal sanglant de l'Inquisition, on l'interpellait sur les dogmes, sur les actes de foi ; on le pressait d'arguments théologiques les plus serrés, les plus retors. Si, après plusieurs épreuves de ce genre, il hésitait sur quelque point et trahissait par ses hésitations le trouble ou la révolte de sa conscience, on le soumettait à la question. Le bourreau l'étendait sur une espèce de chevalet en bois, fait en forme de gouttière, et propre à recevoir le corps d'un homme. Ce chevalet n'avait pour fond qu'un bâton qui le traversait et sur lequel le corps, tombant en arrière, se courbait par l'effet du mécanisme, et prenait une position telle, que les pieds se trouvaient plus haut que la tête. C'est dans cette position qu'on introduisait dans la bouche du patient un linge fin mouillé qui lui couvrait en même temps les narines. On versait ensuite dans sa bouche de l'eau qui filtrait lentement à travers le linge, et il ne fallait pas moins d'une heure pour que le patient en avalât un litre. Ne trouvant aucun intervalle pour respirer, il devait à chaque seconde avaler de l'eau pour donner passage à un peu d'air. Mais le linge mouillé qui s'attachait à sa gorge et l'eau qui tombait sans cesse goutte à goutte le faisaient étouffer à mesure, sans toutefois lui ôter la vie. Au bout de quelque temps, et quand, par exemple, on voyait le linge ensanglanté par suite de la rupture de quelque vaisseau, on le retirait. On interrogeait alors de nouveau le patient ; on le sommait de confesser les articles de foi dont la croyance était requise pour qu'il se sauvât, et, s'il hésitait encore, on l'appliquait une seconde fois à la question.

Je n'ai pas sous les yeux le formulaire qu'on employait alors ; mais il se résumait nécessairement en ces termes : *Croyez cela ou buvez de l'eau.* En usant des mêmes termes aujourd'hui, on en a gâté le sens, en substituant la conjonction copulative à l'alternative ; on en a rendu en même temps l'origine plus obscure.

Le savant académicien a, comme on le voit, fort bien dégagé l'expression de ses nuages, et la version qu'il donne paraît être la plus vraisemblable.

La serveinta à la dama Volan.

La Françoise à Bedzon étai 'na pecheinta dondon, mâ onna bouna felhie. N'étai portant pas onna bedouma, bin lo contréro, mâ vo sédè : se la pudra n'avai pas étai einveintâie, l'arâi bin étai on n'hazâ que le l'aussè trovâie. Tantiâ que quand le fut frou dè l'écoula, le dut allâ à maitrè po cein que n'iavâi pas prâo ovradzo à l'hotô por ti. Le s'eingadzâ po féré lo medzi tsi lo grandzi dâo tsaté et le s'ein terivè bo et bin. Que le fassè dè la soupa âi tchoux âo bin dè la papetta âo poret, c'étai adrâi bon, lè vôlets sè regâlâvont et bragâvont destrâ la Françoise que sè

peinsâ : Paret que su pas tant bête, poré bin essiÿ dè m'eingadzi ein vela !

L'est cein que le fe. Onna cognessance lâi pro-tiura 'na pliace dè cousenâire tsi la dama Volan, iô l'eintrâ pè on delon. L'aviont z'u dâo bouli po lo dinâ dè la demeindze, lo retsâodiront po lo delon, et la dame dese à la Françoise tandi la véprâo :

— Vous ferez du hachis avec ce restant de viande.

Quand la Françoise sè trovâ soletta, le sè crosâ la têtâ po savâi coumeint faillâi féré cé hachis. Le savâi bin qu'on fasâi on espèce dè papetta avoué la tsai ; mâ lo diablo, l'étai dè cein einvoué. Enfin après avâi prâo ruminâ, le preparâ cein dâo mî que le put, tandi la veillâ et lo leindéman, à midzo, le dressâ cé hachis après la soupa, que lo monsu, la dama et lè damuzallès s'ein regaliront bin tant que lo pliat fe nettiÿ.

— Eh bien ! Françoise, que fe la dama, ça va très bien, votre hachis était excellent.

— Oh ! peut-être, que repond la serveinta, mais je prierais bien madame de ne plus m'en faire refaire.

— Et pourquoi ?

— Parce que depuis hier soir que je l'ai préparé, la mâchoire me fait toujours bien mal...

Ma fâi vo peinsâ lo resto : se lo hachis fe trovâ bon ein lo medzeint, diabe lo pas que fut à profit cé dzo quie.

Le Vaudois n'est pas entreprenant ; il laisse volontiers à d'autres la place qu'il pourrait parfaitement remplir. Est-ce paresse, indifférence, manque d'énergie et de persévérance, modestie ou orgueil ? Hélas ! il y a de tout cela dans le caractère vaudois.

Un agriculteur a-t-il un fils de trop pour cultiver son domaine, il en fera un notaire, un régent ou un valet de chambre : orgueil ! dans quelques années son fils portera un habit noir, et on l'appellera *Monsieur*.

Il ne songera pas à en faire un négociant, un artisan utile, un brave ouvrier : cordonnier, tailleur, maréchal ou maçon ; non, il laisse cela aux Allemands et aux Italiens ; ces professions demandent trop de temps ou de travail, ou ne sont pas assez honorées.

L'Allemand est bien plus tenace et persévérant ; il ne doute de rien, il entreprend tout, on le trouve partout, et le plus souvent il réussit, grâce à ses aptitudes, grâce à son caractère qui sait se plier, grâce à sa volonté qui sait attendre.

Il se présente pour n'importe quelle place et pour n'importe quel salaire ; il travaillera sept ans, s'il le faut, comme Jacob, pour obtenir la fille de son patron, sans se décourager et sans douter du résultat.

Ces réflexions me sont suggérées par la lettre suivante que vient de recevoir un honorable négociant de Lausanne, à la suite d'une annonce insérée dans tous nos journaux.